

Les Médias et la COVID-19 en Afrique de l'Ouest

Cas de la Guinée



en partenariat avec



Introduction

Tout comme plusieurs pays à travers le monde, l'éruption de la pandémie de coronavirus a considérablement perturbé le cours normal des activités économiques de plusieurs industries dont celui des médias. Cette rupture a occasionné des défis significatifs sur l'industrie des médias qui joue en cette période de Covid-19 un rôle crucial en fournissant des informations utiles et en éduquant la population sur la pandémie. Alors que plusieurs médias souffrent en silence et font faces à des défis qui limitent leurs rôles, il convient d'analyser l'impact de la Covid-19 sur les médias en vue d'y pallier avec des solutions adéquates et promouvoir des médias viables contribuant au développement.

C'est dans ce cadre que la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), en collaboration avec ses partenaires nationaux vise à produire des rapports mensuels mettant l'accent sur les défis majeurs émergents dans l'industrie des médias face à la Covid-19

L'objectif des rapports mensuels est de partager les expériences et leçons retenues, et documenter l'état des médias en cette période de Covid-19 en Afrique de l'Ouest. Ces rapports consistent aussi à fournir des informations empiriques ainsi qu'une meilleure compréhension du contexte locale afin d'informer et de guider les parties prenantes qui pourraient initier des programmes d'appuis à l'endroit des médias au niveau nationale et régionale.

Le 13 mars 2020, les autorités sanitaires ont signalé le premier cas confirmé de coronavirus en Guinée. Très vite le nombre de cas dans le pays s'est multiplié et a atteint une partie considérable de la population. En vue de stopper la propagation de ce virus très contagieux puis l'endiguer et sauver des vies, les autorités gouvernementales ont mis en œuvre nombres de mesures restrictives y compris la fermeture des lieux de culte (Mosquée et Eglise) ; l'arrêt des cours ; l'instauration d'un couvre-feu de 20h à 5 heures du matin, etc. L'adoption de ces mesures visait à contenir la propagation de la pandémie. Cependant, leur mise en application a eu des implications sur l'environnement des médias et sur les activités des organes de presse.

Le présent rapport examine la situation des médias en Guinée face à la Covid-19 pour le compte du Mois d'Avril. Le rapport prend en considération les axes majeurs suivants qui ont le potentiel d'influencer la survie et la viabilité des médias, la pratique du journalisme professionnel, et la liberté d'expression et de la presse dans la région. Ces axes majeurs sont - la disponibilité et l'accessibilité de l'information ; le contexte juridique et politique ; la sécurité des journalistes ; la viabilité économique ; et l'appui aux médias. Le présent rapport est le produit d'une collaboration entre l'Association Guinéenne des Editeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) et la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA).

Accès aux sources d'information

Le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'information et de la communication en Guinée à travers la Loi organique 005/CNT/2010 stipule que le journaliste détenteur de sa carte d'identité professionnelle à l'opportunité d'accéder à toutes les sources d'information anonymes, privées et officielles et que les autorités civiles et militaires

devaient lui faciliter sa mission de collecte de l'information.

Ce cadre juridique et institutionnel est dangereusement compromis au regard du refus des pouvoirs publics, notamment le ministère de la santé et l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (ANSS) de créer un centre de presse, lieu de collecte et de vérification d'informations pour les médias sur la Covid-19 et de créer un site web dynamique pour faciliter l'accès aux données officielles sur l'évolution de cette pandémie en République de Guinée.

Thierno Amadou Bonnet Camara, Directeur du site guinee114 « Le Ministère de l'Information et de la Communication avait promis la mise en place d'un Centre de presse pendant la pandémie en République de Guinée mais jusqu'ici ce centre n'a pas émergé. Nous sommes obligés de suivre la déclaration de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (ANSS) à la Télévision nationale tous les soirs à partir de 21:00 heures ».

D'autres journalistes, plus téméraires, qui s'entêteraient d'obtenir un rendez-vous sont raccrochés au nez et d'autres éconduits dans les rouages de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (ANSS). Les journalistes n'ont point d'opportunité de collecter ni de recouper les informations sur la Covid-19 dans le pays.

Selon Mamadi Oularé du groupe de presse "La Nouvelle" « Malgré les diverses tentatives d'obtenir un rendez-vous juste pour leur envoyer un questionnaire via internet, je me suis toujours vu déporter sur un autre jour. Tous mes efforts de les relancer à chaque fois ont été vains ».

Dans ce contexte, le ministère de la Santé à travers l'Agence nationale de la sécurité sanitaire anime les points de presse, sporadiques, sans planning media précis. Les journalistes des médias privés ne sont pas sollicités en vue de collecter ni leur offrir l'opportunité de recouper des allégations sur la Covid-19 en République de Guinée.

Outre les défis sur le plan de l'accès à l'information, sur la plan technologique, les journalistes font faces à des difficultés en ce qui concerne les services d'internet. L'accès à l'internet, qui était onéreux avant l'apparition de cette pandémie en République de Guinée l'est encore plus pour les médias.

Le seul fournisseur internet sollicité par les médias est la société Orange puisqu'elle est la seule société de télécommunication à disposer de la connexion 4G. Cependant les patrons de presse et journalistes se plaignent de la cherté du service fourni et de l'outil de travail inadapté.

La plupart des patrons soutiennent ne pas disposer de matériels de travail adéquats. Thierno Amadou Bonnet Camara : « Nous ne disposons pas de Smartphone multidimensionnel, qui est l'outil de travail adapté, puisque son prix est hors porté, coûtant à plus de 2.500.000 francs guinéens soit 250 dollars depuis le début de cette pandémie en Guinée ».

Nouhou Baldé, Directeur de publication du site guineematin.com : « Avec la Covid-19, le fournisseur de service internet, a revu à la hausse sa prestation qui vaut 750 euros par trimestre. Ce qui fait trois mille euros (3 000 euros) par an ! Il est vrai que nous avons gagné en stabilité et en sécurité, puisque nous en étions souvent victimes avant. Mais,

Le prix est très élevé dans le contexte de notre pays. Avec la société Orange, nous payons 850.000 francs guinéens soit 85 dollars pour huit (8) minutes de connexion. Bref, après le salaire du personnel, l'hébergement arrive en deuxième position des coûts, avant même le loyer, le matériel de connexion ».

Le coût élevé des services de télécommunications se justifie généralement par les taxes élevées que les fournisseurs d'internet versent à l'entreprise d'Etat appelée Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT).

Cadre juridique et politique

Depuis l'apparition de la Covid-19 au mois de mars en République de Guinée, il n'y a pas eu de dérogation concernant les médias. Cependant, avant la crise sanitaire, il existait déjà des lois limitant les professionnels de l'information dans leur travail.

La loi organique 005/CNT/22/06/2010 identifie trois (3) catégories d'informations inaccessibles pour les médias à savoir : « L'honneur et la dignité des personnes ; le secret de l'instruction et la sécurité intérieure et extérieure du pays ».

De même le Code pénal interdit les fausses informations sur la propagation des maladies épidémiologiques ou pandémiques de façon générale. En cas de délits de fausses informations sur ces maladies ou les agents de santé, c'est le code pénal, qui prévoit jusqu'à trois (3) ans de prison ferme, qui s'applique.

LA SECURITE DES JOURNALISTES

Durant le mois d'avril, même en cette période de pandémie les journalistes sont interpellés et emprisonnés en violation flagrante de la procédure liée à la liberté de la presse qui ne prévoit pas la détention préventive. Certains Représentants des pouvoirs profitent de cette période de réduction de mobilité et de confinement pour procéder à l'interpellation et à la détention des journalistes reporters détenteurs pourtant de la carte de presse délivrée par la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Le Secrétaire général du Syndicat des Professionnels de la Presse Privée de Guinée (SPPG), Sidi Diallo, déplore cette situation inique : « Le laxisme des responsables de la HAC empire cette situation. Le Syndicat va adresser un mémorandum à l'Assemblée Nationale avant d'envisager quoi que ce soit... ».

C'est le cas du journaliste Ibrahima Sory Camara du site guineeavenir.com, reconnu sous le sobriquet "Sans Tabou", qui a été interpellé et détenu pendant 24 heures sur la base de la plainte de madame le Chef de Cabinet du ministre de la Jeunesse et de l'Emploi jeune.

De même l'Administrateur de la radio, Sidiki Condé, "Kalac Radio" a été convoqué par la gendarmerie régionale de la Région administrative de Kankan, le 22 avril 2020 sous l'instigation du préfet de Kankan, monsieur Aziz Diop, pour être entendu sur procès-verbal alors que la procédure en la matière prévoit la citation directe.

En violation flagrante de la Loi sur la liberté de la presse et d'expression consacrée dans

le titre II de la Constitution de la République de Guinée dans la Constitution du 7 mai 2010 comme celle du 22 mars 2020.

Il est reproché à l'Administrateur de "Kalac Radio" d'avoir diffusé une information de l'érudite Karamo Solo, appelant à un regroupement dans son village natal Djansoumana, pour un prêche en cette période du Covid-19.

D'autres journalistes sont appréhendés au-delà de l'heure réglementaire du couvre-feu, fixée à 22 heures. La Direction Générale de la Police Nationale, à travers son Porte-parole, Directeur Général Adjoint, le Contrôleur Général, Mamadou Camara « La plupart des journalistes interpellés le sont parce qu'ils n'ont ni la Carte de presse délivrée par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ni le laissez-passer ».

De son côté, le Secrétaire Général du Syndicat des professionnels de la Presse Privée de Guinée (SPPG), Sidi Diallo, la responsabilité incombe à la Haute Autorité de la Communication (HAC) et des patrons de presse « la Haute Autorité de la Communication exige le Contrat de travail aux patrons de presse pour délivrer la carte de presse. 80% des patrons de presse ne signent pas de contrat de travail avec leurs employés. Seuls 10% des journalistes détiennent la carte de presse délivrée par la HAC ».

A signaler que cet entretien avec le Général Mamadou Camara, Porte-parole de la Police Nationale, a été rendu possible grâce au partenariat amorcé entre les médias guinéens et les services de sécurité sous l'appui technique et financier de la Fondation des Médias Pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA).

Viabilité des médias

Les médias subissent de plein fouet l'impact économique de la pandémie de Coronavirus en raison de la baisse de demandes des journaux, et du fait que plusieurs annonceurs ont annulé leurs contrats. Au début de l'année 2020, la Haute Autorité de la Communication (HAC) a enregistré une vingtaine d'organes paraissant tant bien que mal. Avec la Covid-19, moins de dix tiennent le marché des journaux, à cause de la cherté des intrants notamment plaque, papiers, encre et frais d'impression.

Selon Macky DAFF, Directeur de publication du journal hebdomadaire l'Observateur « Nous tirons 1.000 exemplaires par parution. Cependant, nous avons réduit à 150 exemplaires pour juste couvrir le besoin de nos abonnés. Le peu d'annonceurs a disparu avec l'apparition de la Covid-19. Nous avons libéré des collaborateurs faute de ressources financières. Nous tenons à trois (3) un hebdomadaire de 12 pages. Nous dormons à la rédaction pour le bouclage et heureusement nous puisons les articles de sites internet puisque l'actualité nationale est plate ».

A la radio Sabari FM, l'administration a réduit le nombre de personnel à quatre en annulant les contrats à durée déterminée. Amadou Makissa Diallo, animateur à la radio Sabari : « Le personnel a été réduit et contrats à durée déterminée suspendus par le fondateur, Sanou Kerfalla Cissé et son neveu, Marcel. Même pour moi qui suis son ami de la faculté... ».

Par contre certains patrons de presse assurent le salaire de leurs employés qui sont

confinés et fonctionnent en télétravail sur les frais de leurs employeurs. Aboubacar Condé, Administrateur général du groupe de presse Africa Today Television (Radio et Télévision privées) : « Malgré la Covid-19, pas de licenciement, ni réduction de salaire. Le personnel travaille en plein temps dans le strict respect des gestes barrières ».

Appui aux Médias

Le budget de l'Etat pour la riposte économique, évalué à plus de 3000 milliards de francs guinéens ne contient point une ligne quelconque d'appui aux entreprises de presse. L'appel des patrons de presse n'a eu un écho favorable chez les pouvoirs publics.

Le ministre du Budget, Ismaël Dioubaté, soutient le contraire « La prise en charge des factures d'électricité des ménages par l'Etat pendant trois mois (Avril, Mai et Juin) profite également aux entreprises de presse et la subvention annuelle de l'Etat accordée aux médias privés sera décaissée par l'Etat, cela représente une forme d'appui de l'Etat guinéen aux patrons de presse en cette période de pandémie du Covid-19 ».

Nouhou Baldé, Directeur du site guineematin.com n'est pas de cet avis « la part de Guineematin soit 20 millions francs guinéens ne couvre même pas un mois de salaire des journalistes à Conakry et Correspondants à l'intérieur du pays. Je souhaite que cette aide de l'Etat à la presse soit utilisée autrement... ».

La Loterie Nationale de Guinée (LONAGUI) a fait don de masques au Syndicat des Professionnels de la Presse Privée de Guinée (SPPG). L'Organisation Non Gouvernementale TINKISSO et AGIL ont désinfecté les sièges des médias publics et privée (Ministère de l'Information, le quotidien national Horoya, Radiodiffusion et Télévision Guinéennes et groupe Espace radio et télévision).

La Fondation Alpha Condé a fait également fait de kits de protection au groupe Evasion (Télévision et Radio).

Conclusion

Dans leur travail de collecte de l'information en cette période de crise sanitaire, les journalistes en République de Guinée font faces à une pléthore de défis. Cependant contre vent et marré ils luttent pour fournir les informations aux citoyens. Les défis majeurs relevés sont :

- 1- L'extrême difficulté pour les journalistes d'avoir accès aux informations sur la Covid-19 ;
- 2- Le coût élevé et la mauvaise qualité de la connexion internet qui limite le travail des journalistes contraint au télétravail ;
- 3- Les multiples violations des droits de la liberté d'expression et de la presse par les arrestations arbitraires et interpellations des journalistes ;
- 4- L'impact financier de la pandémie de coronavirus sur les finances des organes de presse dans le pays ;
- 5- Le coût élevé des intrants nécessaires pour la production des journaux ;
- 6- Le manque d'appui et d'assistance de la part du gouvernement aux médias en cette période difficile.

